


Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

31 août 2004

## Les OPCVM bénéficiant d'une procédure allégée

 Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

13 mai 2026

Outil de gestion de la liquidité : l'AMF a l'intention d'appliquer les orientations de l'ESMA



ARRÊTÉ D'HOMOLOGATION

OPCVM

04 février 2026

Arrêté du 26 novembre 2025 portant homologation de modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

18 décembre 2025

AIFM 2 : l'AMF actualise sa doctrine afin de faciliter l'introduction d'outils de gestion de la liquidité dans les OPCVM et les FIA



*Mentions légales :*

*Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*